

[Texte]

The words "personal" and "political" are vague and subject to differing interpretation, as committee members fully realize. Those should be clarified.

The third point relates to Cabinet records. Again, I would urge you to ensure that Cabinet records are treated as government records. The Privy Council, or the Cabinet, after all, is the pinnacle of the pyramid of government, and its records are part of the public record and should be treated in the same way. Again, we are not talking about access. We are talking about retention of the record.

Finally, the fourth point I have mentioned is the exemption for the commercial Crown corporations. Here again we are opposed to this exemption, on the grounds that these are government records and should be properly maintained.

La présidente: Madame Simard.

Mme Huguette Simard (présidente, Association des archivistes du Québec): Madame la présidente, c'est avec grand plaisir et enthousiasme que l'Association des archivistes du Québec vous présente donc le mémoire concernant le projet de loi C-7 sur les Archives du Canada.

Comme vous le savez, l'Association des archivistes du Québec est représentée à la grandeur du pays. Dans l'intérêt de ses membres, l'Association se devait de réagir.

Les considérations spécifiques: Nous croyons que de façon générale le projet de loi aidera à relancer les Archives du Canada et à les aider à mieux s'adapter à la réalité de la situation canadienne. Cependant, nous désirons également suggérer un certain nombre de modifications au projet tel que présenté. Dans ce but nous désirons commenter plus spécifiquement le libellé de certains articles.

La présidente: Madame Simard, comme vous avez l'intention de lire le document, pourriez-vous en faire un sommaire, parce que les membres du Comité sont intéressés à vous poser des questions sur votre rapport. Ce mémoire-là fera partie intégrante des audiences du Comité car nous devons ajourner à 19h00, puisque le Comité ne peut continuer ses audiences sans la présence des membres de l'opposition. Le pouvez-vous?

Mme Simard: Le premier point c'est le nom de l'Institution et de son chef de direction qui est l'article 3. Bien que nous soyons parfaitement d'accord pour modifier le titre du chef de direction de l'institution dans sa version anglaise *The Dominion Archivist*, nous croyons que les termes «Archives du Canada» et «Archiviste du Canada» ne présentent aucun avantage par rapport aux termes français utilisés jusqu'ici: «Archives publiques du Canada» et «Archiviste fédéral».

• 1830

Nous croyons que ces désignations représenteraient mieux la réalité dans le fonctionnement et que le public serait de mieux en mieux informé. Ce qui éliminerait toute confusion avec

[Traduction]

Nous sommes d'avis que les expressions «personnelles» et «politiques» sont beaucoup trop vagues et, par conséquent, qu'elles risquent de donner lieu à des interprétations différentes. Je pense que vous comprenez notre point de vue. C'est pourquoi nous vous proposons un libellé plus précis.

La troisième question qui nous intéresse est celle des documents du Cabinet. Selon nous, les documents du Cabinet devraient être également considérés comme des documents du gouvernement. En effet, le Conseil privé ou le Cabinet se trouvent au sommet de la pyramide du gouvernement. Il nous semble donc que les documents émanant de ces institutions sont du domaine public et devraient être considérés ainsi. Encore une fois, il ne s'agit pas ici d'accès mais plutôt de conservation.

Et notre quatrième point concerne l'exception des sociétés d'État commerciales. Nous nous opposons à cette exception, puisqu'il s'agit, selon nous, de documents du gouvernement qu'il conviendrait de conserver.

The Chairman: Mrs. Simard.

Mrs. Huguette Simard (President, Association des archivistes du Québec): Madam Chairman, it is with the utmost pleasure and great enthusiasm that the *Association des archivistes du Québec* are submitting their brief on Bill C-7 on the Archives of Canada.

You are undoubtedly aware that our association is represented everywhere. We felt we had to come and react to this bill in the interest of all our members.

Here then are our specific concerns: generally speaking we believe this bill will have a positive impact on the Archives of Canada and help them better adapt to current Canadian reality. We wish however to propose a certain number of amendments. And it is in that spirit that we will make specific comments on certain sections of the bill.

The Chairman: Mrs. Simard, I have a feeling that you intend to read your brief. Could I ask you to summarize it, since I am sure that the members of the committee will wish to ask you some questions. Your brief will be taken as read. But we have to end at 7 p.m. because we cannot go on sitting in the absence of opposition members. Could you do that, please?

Mrs. Simard: Our first point deals with the establishment and the name of its director. We are not against changing the name of the establishment and its director, the Dominion Archivist. However, we feel that *Archives du Canada* and *Archiviste du Canada* are no better than the current French terms, which are *Archives publiques du Canada* and *archiviste fédéral*.

We feel that these titles would better reflect reality and that the public would be better informed. It would eliminate any confusion with federal government archives and other archival services.